



Polytraumatise dans un accident de la circulation

Par **Damien1668**, le **01/12/2008** à **18:53**

Les faits se sont passés en aout 2001, j'étais passager d'un véhicule a l'arriere le chauffeur avait 0.86g/mille d'alcool, il a perdu le controle de la voiture ont a heurté un lampaire et une borne d'incendie avant de faire plusieurs tonneaux. Transféré a l'hospital , entre la réanimation, la traumatologie, la rééducation fonctionnelle je n'est pu reprendre le travail qu'en mars 2002. l'affaire est passé au tribunal correctionnel en février 2003. Son assurance m'a versé 20000euros le probleme est que depuis 2 mois je suis en maladie pour des probleme de dos suite a l'accident donc je suis en longue maladie qui dit perte de salaire changement de métier et formation qui va avec!!! Je voulais savoir si je pouvais faire quelque chose pour toute cette perte au moment des fait j'étais mineur pour moi tout aller bien je pensais pas qu'au de 7ans ca me tomberais dessus. je vous remercie d'avance pour l'aide que vous pourriez m'apporter.

Par **sapho**, le **01/12/2008** à **23:15**

Bonsoir,

Vous pouvez demander la réouverture de votre dossier pour aggravation de votre préjudice corporel !

Au vu de ce que vous décrivez il me semble que les indemnités sont un peu sous évaluées ! vous avez du etre examiné par un médecin expert de la cie d'assurances ou par un expert judiciaire ? quelles étaient les conclusions médicales ? étiez vous salarié le jour de l'accident

? à priori non si vous étiez mineur ? mais a t-on bien apprécié les conséquences de votre handicap sur votre profession?

Cordialement

Par **Damien1668**, le **02/12/2008 à 10:38**

bonjour

Deja je vous remercie de votre reponse!

Au moment de l'accident, j'étais apprenti en carrosserie et 2jours après l'accident je devais incorporé l'armée d'où j'avais passé tout les examen auparavant! J'ai du voir un médecin expert au près de la cour d'appel il a conclu son rapport sur : Il ne présente cependant plus actuellement de restriction significative à l'exercice d'une profession.

Pour les indemnisations voici le détail:6mois d'ITT 450e /mois soit 2700e
IPP 900e le point soit 5400e
préjudice de la douleur 7000e
préjudice de l'esthétique 4000e
préjudice vestimentaire 150e
perte de chance de s'etre engagé a l'armée 1500e

conclusion du médecin expert:

accident du 5 aout 2001
hospitalisation imputables: réanimation 5/8/01 au 22/8/01
orthopédie traumatologie 22/8/01 au 17/9/01
Rééducation fonctionnelle complète 17/9/01 au 22/10/01
Rééducation hopital de jour 22/10/01 au 29/11/01

ITT: 05 Aout 2001 au 31 janvier 2002
date de consolidation médico-légale: 01 septembre2002
IPP: 06%

Domage esthetique: 3/7

Pretium doloris : 5/7

retentissement professionnel: L'intéressé n'a pu être incorporé alors qu'il venait de s'engager à l'armée. Il ne présente cependant plus actuellement de restriction significative à l'exercice d'une profession.

Si cela peut vous aidez un peu plus mais ce que vous avez dit va déjà bien aidez je vous en remercie

Damien

Par **sapho**, le **02/12/2008 à 14:38**

Bonjour,

la valeur du point est sous estimée de même pour le retentissement professionnel à priori vous n'avez pas été indemnisé dans la g^{ne} de la vie courante 400 à 600 € par mois d'arrete de travail!

Je vous conseille de réouvrir votre dossier avec certificats médicaux et en aviser la SS .

Cordialement

Par **Damien1668**, le **02/12/2008 à 16:37**

et pour réouvrir le dossier a qui dois-je m'adresser ?

merci

Par **chaber**, le **03/12/2008 à 15:04**

Il faut demander un certificat médical à votre médecin précisant qu'il y a aggravation suite à l'accident dont vous avez été victime.

Envoyez un exemplaire à l'assureur qui vous a indemnisé en lui demandant de diligenter une nouvelle expertise (en LR avec AR)

Par **Damien1668**, le **04/12/2008 à 23:25**

Bonsoir;

Je tiens a vous remercier car depuis quelque mois je ne fais que de tourner en rond, tout le monde me renvoie vers les uns et les autres!! C'est pas facile quand on y connait rien on se fait manger tout cru!!

Un grand MERCI à vous!!!

Cordialement

Damien